



**« Pouvoir d’agir, participation et
implication des personnes
hébergées/accompagnées »**

Séminaire SIAO, 13 novembre 2018

Le pouvoir d'agir par la demande – saisir le SIAO

■ 115

285000 demandes enregistrées au 115 en 2018 pour **34200 personnes différentes**, dont :

 **14 601 personnes seules ou en couple** sans enfant, soit

29% d'hommes isolés

10% de femmes isolées

4% de couples sans enfant

 **19 601 personnes en famille**, représentant 57% des demandes

■ SIAO

32000 demandes enregistrées au SIAO en 2018 pour **6 928 personnes isolées différentes**, dont

55% d'hommes isolés

31% de femmes isolées

6% de couples sans enfant,

et 464 personnes en famille – 7%.

Le pouvoir d'agir par la demande – saisir le SIAO

- **Une évolution contrastée dans l'expression de la demande**
 - **Baisse de 3 %** du total des demandes auprès du 115 par rapport à 2017
 - Erosion de la demande des hommes isolés : **-2%** entre 2017 et 2018, **-5%** de primo demandeurs.
 - **Augmentation notable** de demandeurs-euses :
 - Femmes seules : **+20%**
 - En couple : **+23%**
 - En famille : **+5%**
- Une **baisse notable en volume** des demandes des intervenants sociaux auprès du SIAO : **-24%** pour les hommes isolés, **-14%** pour les femmes
- Mais des **personnes différentes en augmentation nette** :
 - Hommes seuls : **+20%**
 - Femmes seules : **+35%**
 - En couple : **+42%**
- Ce qui se confirme par **le nombre de primo demandeurs**, dans des proportions similaires.

Demande exprimée : des constats à nuancer

- **Difficultés d'accès** au numéro d'urgence 115
- **Une saisonnalité toujours importante**, avec une offre accrue en hiver mais une tension extrême au printemps et en fin d'été
- **Tendance au non recours** d'une partie du public – cf. hommes isolés – voire d'abandon de la demande – familles.

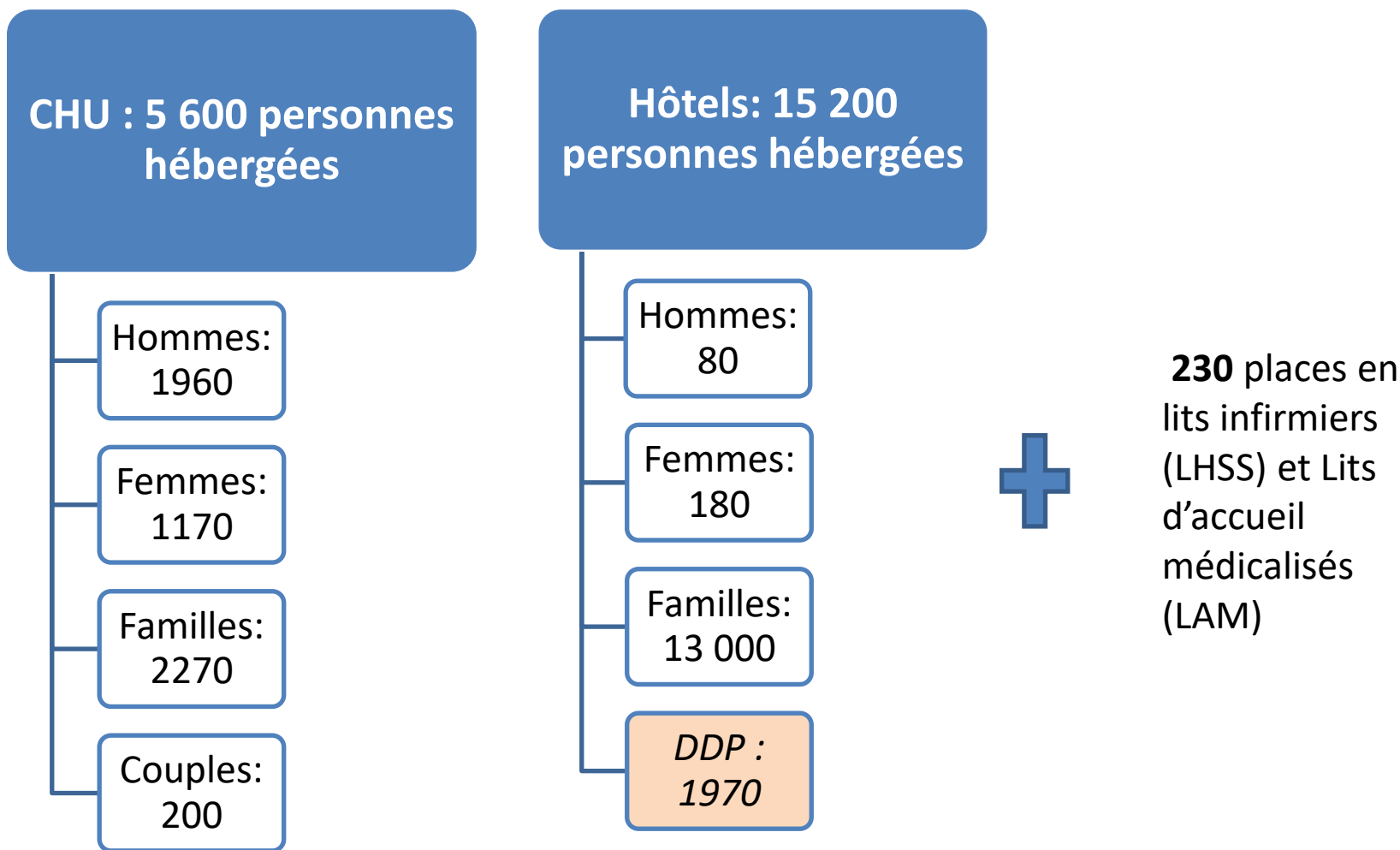
- Plus globalement, la validité des demandes auprès du SIAO sur 15 jours semble avoir permis **l'expression des demandes pour davantage de personnes, particulièrement des primo.**

- L'évolution des modalités de fonctionnement du SIAO apparaîtrait donc comme **outil facilitateur d'un pouvoir d'agir : objectiver les besoins du public par le concours des acteurs de terrain qui l'accompagnent.**

- **Enjeux à poursuivre avec les acteurs**, notamment de la veille sociale – ESI, accueils de jour, maraudes. **Quid de la demande invisible, et du traitement de la demande hors hébergement ?**

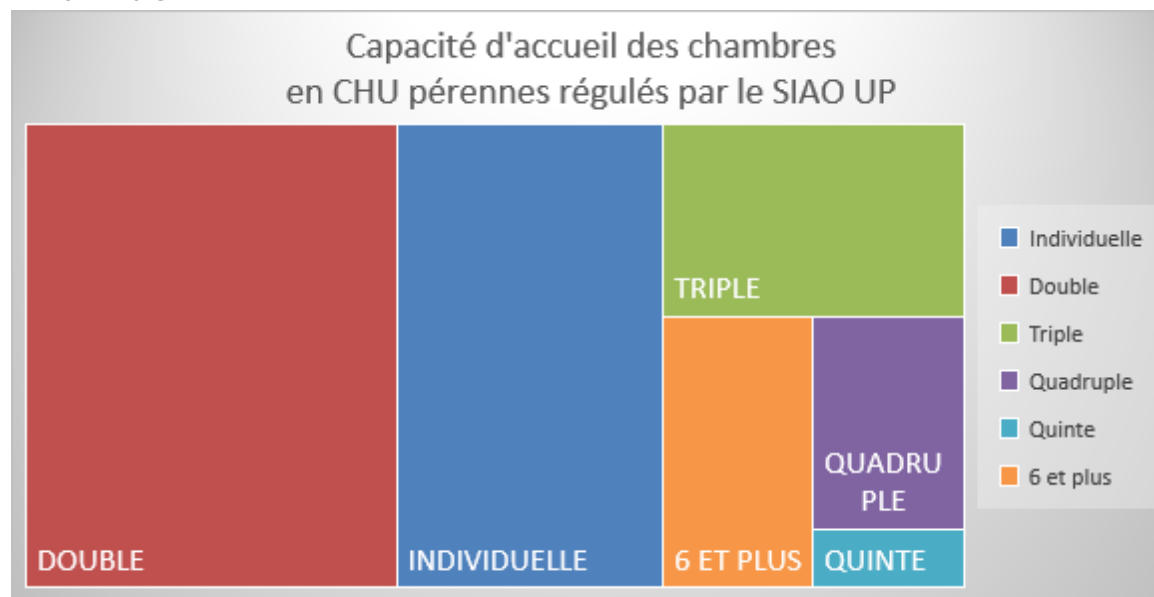
Le Parc d'hébergement d'urgence

Plus de 21 000 personnes hébergées sur le périmètre du SIAO Urgence



Des solutions d'orientation variées...

- **Typologie du parc régulé : l'exemple des places isolé-e-s**
 - 71 % de collectif h24
 - 13% de collectif h12
 - 15% restant répartis en appartements partagés et hôtels en diffus



- **Parc hivernal** : renfort jusqu'à 2800 places supplémentaires au cours de l'hiver 2017-2018, à la typologie très variée : de la Halte de nuit à la chambre individuelle en hôtel.
- **Structures spécifiques** : victimes de violences, addiction, prostitution, maître-animal, public de moins de 25 ans, etc.

... Mais certains freins à leur accès

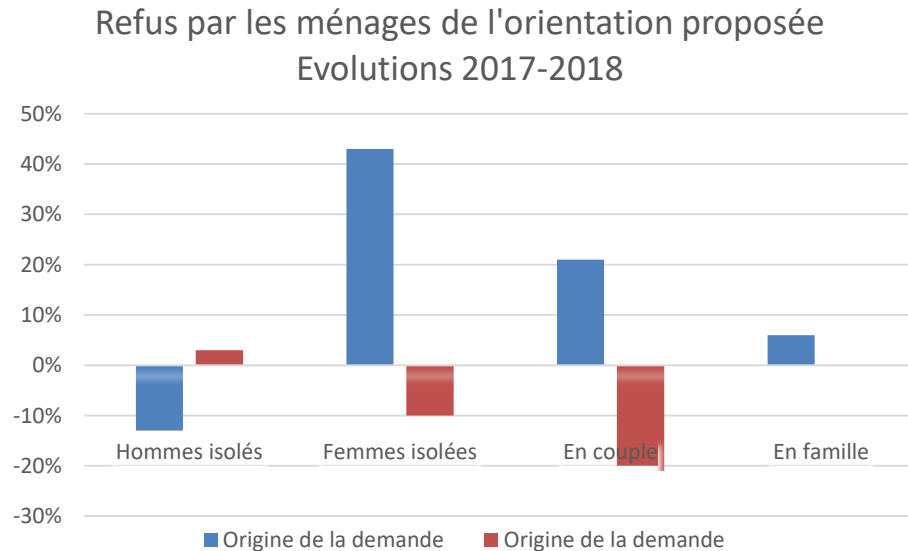
- **Contraintes liées à la typologie du parc : prévalence de l'hôtel pour certains publics**
 - 85% des familles sont hébergées en hôtel, malgré le développement du parc en CHU : **2270 places en 2018**, contre 915 en 2016
 - Solution principale pour la mise en sécurité des victimes de violence

- **Une disparité du taux de réponse selon le type de ménage**
 - -13% d'hébergements attribués aux ménages en famille entre 2017 et 2018
 - +39% pour les femmes isolées suite à une demande 115, +99% sur le SIAO UP

- **Contraintes d'accès à l'hébergement : quel pouvoir d'agir face à celles-ci ? Droits versus obligations, et rôle du SIAO**
 - Critères d'admission extralégaux
 - Obligation d'adhésion à l'accompagnement social avec démarche de contractualisation du séjour et de projet d'insertion/de vie
 - Difficultés liées à la participation financière pouvant conduire à l'échec d'une orientation/prise en charge.

SIAO et l'expression d'un pouvoir d'agir

■ Refus d'orientation des personnes :



- **Accès au dossier** : 9 demandes d'accès des ménages à leur dossier personnel en 2018, tout comme en 2017.
- **Orientation des ménages vers un accompagnement social** : la construction d'un parcours personnalisé compliquée par un contexte

Place du SIAO face au pouvoir d'agir des personnes

- **Préconisation** : pouvoir d'agir du travailleur social et de la personne accompagnée – enjeu d'une double préconisation, jeu d'équilibre entre les souhaits du bénéficiaire et l'approche du professionnel

- **Instances SIAO** : interface entre l'accompagnement social auprès du ménage et l'opérateur SIAO – aller au plus près des besoins exprimés, adapter les réponses et tenter d'agir collectivement en soutien aux situations
 - **Commission d'attribution**
 - **Commission d'orientation**
 - **Commission Technique (CTU)**

- **Expertise technique et appui aux acteurs** : connaître et faire connaître les missions de chacun-e, ainsi qu'apporter une connaissance fine du dispositif pour épauler le travail d'insertion avec les personnes accompagnées

- **Demain, quelle information auprès des personnes afin de promouvoir leur rôle dans leur parcours ?**